



**HAL**  
open science

## Proust et la Légion d'honneur

Antoine Compagnon

► **To cite this version:**

Antoine Compagnon. Proust et la Légion d'honneur. Bulletin d'informations proustiennes, 2014, 44.  
hal-01336401

**HAL Id: hal-01336401**

**<https://hal.science/hal-01336401>**

Submitted on 23 Jun 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Proust et la Légion d'honneur

Le mercredi 24 novembre 1920, et non le dimanche 7 novembre comme on le pensait jusqu'ici (*Corr.*, XIX, 30 et 570-571), le docteur Robert Proust, « officier de l'ordre national de la Légion d'honneur », reçut son frère Marcel en qualité de chevalier de la Légion d'honneur, conformément à la délégation qu'il avait reçue du Grand Chancelier, en date du 6 novembre 1920. Robert donna l'accolade à Marcel en prononçant la formule rituelle : « Au nom du Président de la République et en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous vous faisons chevalier de la Légion d'honneur. » Sur le procès-verbal aussitôt transmis à la Grande Chancellerie, le texte imprimé avait été corrigé : « Nous lui avons ~~ensuite remis ses insignes en lui donnant~~<é> l'accolade ~~et~~ en prononçant la formule de réception suivante [...]. » Comme s'il n'y avait pas eu d'insignes, c'est-à-dire de croix, que l'on avait omis ou négligé de s'en procurer une, et que les deux frères s'étaient contentés de la formule et de l'accolade. Deux encres se mêlent sur le procès-verbal, noire pour Marcel, violette pour Robert, et la correction a été faite à l'encre noire, vraisemblablement par Marcel, suivant le code de correction qu'il observait dans ses manuscrits.

Proust ne se portait pas bien ce jour-là. La veille au soir, le mardi 23 (ou l'avant-veille), pour dormir, il s'était empoisonné au véronal, au dial et à l'opium, comme il le raconta à Miss Barney (*Corr.*, XIX, 618).

Le décret du 25 septembre 1920 le nommant chevalier de la Légion d'honneur avait été rendu sur le rapport du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Au préalable, Proust avait dû remplir un long formulaire de quatre pages : « Renseignements produits à l'appui du projet de décret tendant à nommer chevalier de la Légion d'honneur un candidat n'ayant pas le temps de services exigé par l'article 11 du décret du 16 mars 1852. » L'article 11 du « Décret organique de la Légion d'honneur », pris par le prince-président entre le coup d'État et la proclamation de l'Empire, stipulait en effet : « En temps de paix, pour être admis dans la Légion d'honneur, il faut avoir exercé pendant vingt ans, avec distinction, des fonctions civiles ou militaires. » Ce n'était pas le cas de Proust. Son document justificatif n'est pas daté, mais il fut rédigé en juillet ou en août 1920, et il a l'intérêt de nous révéler comment l'écrivain entendait se présenter à cette époque. Après avoir indiqué ses date et lieu de naissance, adresse et nationalité, il répondit à quelques rubriques et en laissa d'autres vierges :

Situation : Homme de lettres

Grades universitaires : (licencié ès lettres, en droit)

Service militaire : Engagé au 76<sup>e</sup> d'Infanterie Orléans 1889. Le colonel était alors le colonel Arvers. Reformé en 1908 pour emphysème cardiaque qui est la cause d'une existence à peu près toujours alitée

Durée totale des services civils et militaires : L'engagement conditionnel était d'un an. J'ai été peu de temps ensuite attaché à la Bibliothèque Mazarine

Publications, titres littéraires, scientifiques, artistiques :

Les Plaisirs et les Jours 1 volume Calmann Lévy 1896 (préface par Anatole France[])

Traduction avec commentaires et études de La Bible d'Amiens de Ruskin et de Sésame et les Lys de Ruskin Éditions du Mercure de France 2 volumes

Du côté de chez Swann 1 vol. chez Bernard Grasset et aux Éditions de la N<sup>lle</sup> Revue Française

À l'Ombre des Jeunes Filles en fleurs aux Éditions de la Nouvelle Revue Française 1 volume

Pastiches et Mélanges aux Éditions de la N<sup>lle</sup> Revue française 1 vol.

Distinctions honorifiques : Prix Goncourt de 1919 pour À l'Ombre des Jeunes Filles en fleurs

Détails sur les services extraordinaires rendus par le candidat : Membre du jury des bourses littéraires de M<sup>e</sup> Blumenthal, jury qui ne compte que six à sept membres dont M. le Directeur des Beaux-Arts, MM. Boutroux, Bergson, Robert de Flers, Maurice Barrès et (de l'Académie française) et Marcel Proust

Proust ignora les autres rubriques : Services civils ; Situations diverses ; Missions à l'étranger, dans les colonies ; Actes de sauvetage et de dévouement ; Services rendus dans les établissements de bienfaisance, les commissions. Il apposa sa signature au bas du quatrième feuillet.

Un enquête suivit (le relevé du casier judiciaire, demandé le 2 septembre 1920, est daté du 4 septembre 1920), donnant lieu à cette mention au bas du document : « Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts certifie, en outre, qu'il résulte de l'enquête que la moralité de M. Proust permet son admission dans l'ordre de la Légion d'honneur. » Le ministre, qui approuva et signa le 21 septembre 1920, était André Honnorat, locataire de la rue de Grenelle de janvier 1920 à janvier 1921, dans les gouvernements d'Alexandre Millerand (après la démission de Clemenceau et jusqu'à l'élection de Millerand à la présidence de la République le 23 septembre 1920), puis de Georges Leygues. André Honnorat (1868-1950) était un député radical indépendant des Basses-Alpes, sénateur à partir de 1921, qui devait s'abstenir lors du vote des pleins pouvoirs au maréchal Pétain en juillet 1940. Paul Souday, qui rencontra le ministre par hasard dans la rue le 26 septembre 1920, fut le premier à prévenir Proust de sa nomination (*Corr.*, XIX, 483).

Il est intéressant de voir Proust établir lui-même sa bibliographie, arrêtée aux *Jeunes filles en fleurs*, mentionner son prix Goncourt, décrire son état de santé (conformément aux certificats des docteur Bize et Faisans en 1914, avant le conseil de réforme), témoigner de sa reconnaissance au colonel Arvers (indulgent envers lui à Orléans en 1889), et donner une telle importance à sa participation au jury de la Fondation Blumenthal<sup>1</sup>. Participer à un jury de prix littéraire, est-ce d'ailleurs un « service extraordinaire » ? Ce jury avait été désigné au début de juillet 1920 par le directeur des Beaux-Arts, vice-président de la Fondation Blumenthal (*Corr.*, t. XIX, 351). Parmi les autres membres cités dans la presse, Proust oubliait Anna de Noailles, Edmond Jaloux, Gide, Boylesve et Valéry. Il soutint la candidature de Jacques Rivière (*Corr.*, XIX, 396-397, 472), prit part pour la première fois à une

<sup>1</sup> Sur la Fondation Blumenthal, voir les lettres de Proust à Florence Blumenthal et à Paul Léon données par Pyra Wise, « Dix lettres inédites de Marcel Proust au Kentucky », *BIP*, n° 34, 2004.

réunion du jury le 30 septembre, qui décerna une bourse à son candidat (*Corr.*, XIX, 495 et 497).

La nomination de Proust au jury de la Fondation Blumenthal, quelques mois après l'attribution du prix Goncourt, semble n'avoir pas été étrangère au rapport du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts tendant à lui donner la Légion d'honneur. Elle mit Proust en relation avec le directeur des Beaux-Arts, qu'il remercia ainsi que le ministre, une fois décoré (*Corr.*, XIX, 487). Ce directeur, qu'il ne connaissait pas (*Corr.*, XIX, 396) et n'avait sans doute pas encore rencontré, puisqu'il avait manqué les réunions du jury jusqu'au 30 septembre (*Corr.*, XIX, 487), était Paul Léon (1874-1962), ancien élève du lycée Condorcet et de l'École normale supérieure, agrégé d'histoire, chef de cabinet du sous-secrétaire aux Beaux-Arts, Étienne Dujardin-Beaumetz (1905), chef de la division de l'architecture (1907-1919), directeur, puis directeur général, des Beaux-Arts (1919-1932), avant qu'une chaire d'« Art monumental », financée par la Ville de Paris, ne fût créée pour lui au Collège de France, chaire qu'il occupa jusqu'en 1940, quand il fut atteint par la loi de Vichy portant statut des juifs.

Le dossier de Valentin Louis Georges Eugène Marcel Proust (qui contient encore quelques autres pièces, comme un extrait d'acte de naissance et un bulletin de décès), ainsi que ceux de son frère Robert Émile Sigismond Léon Proust, chevalier en 1915, officier en 1920, et de leur père, Achille Adrien Proust, chevalier en 1870, officier en 1885, commandeur en 1893, sont aisément consultables aujourd'hui sur la base de données Léonore<sup>2</sup>, laquelle donne accès aux dossiers des personnes nommées ou promues dans l'Ordre de la Légion d'honneur depuis 1802 et décédées avant 1977.

Robert Proust se présenta comme « officier de l'ordre national de la Légion d'honneur » sur le procès-verbal de réception de son frère, le 24 novembre 1920. Il venait tout juste d'être promu officier, par arrêté du 2 octobre 1920 rendu sur le rapport du ministre de la Guerre, pour prendre rang au 16 juin 1920, mais son dossier ne contient pas le procès-verbal de sa réception, et son brevet ne lui fut envoyé qu'en 1925. Voilà en tout cas un nouvel inédit – une fiche de renseignements remplie par Proust au cours de l'été 1920, ou « renseignée », comme on dit désormais –, sur lequel je suis tombé en préparant mon cours sur les écrivains de la Grande Guerre et en recherchant des détails biographiques sur l'un ou l'autre.

Antoine Compagnon

---

<sup>2</sup> <http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore/leonore.htm>